

Rapport N° 155

Concept d'évolution des rives

Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Victor Allamand du 2 mai 2012 intitulée « Du Boiron à l'Asse et (co)ordonner le quartier de Rive »

Nyon, le 31 mai 2014

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le mardi 18 mars 2014 à 19:00 en présence de Madame la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE. Elle était accompagnée de Monsieur Bernard WOEFFRAY, Chef de Service de l'Urbanisme.

Nous les remercions pour leur disponibilité, ainsi que pour leurs explications et renseignements complémentaires au préavis. Tous les Commissaires étaient présents à cette séance.

Contexte général

Madame la Municipale nous informe que le projet phare de la Municipalité pour la législature courante est le Centre ville ! Les rives du lac ne sont pas une urgence pour elle malgré le fait qu'elle reconnaît que cette zone mérite un soin tout particulier et qu'il s'agit d'un projet indispensable.... Aucune mention n'en est faite dans le programme de législature.

Ce préavis décrit une liste impressionnante de projets en attente qui demandent une mise en cohérence. Il donne une méthodologie de travail et non une planification. Ceci permettra d'évoluer avec les besoins et le temps et non pas de figer le développement de cette zone. Il permet aussi de tenir compte de tous les utilisateurs des rives du lac et donne un calendrier assez large. La planification globale est prévue pour 2016.

Historique.

Madame la Municipale revient ensuite sur le plan directeur de 2003 qui portait essentiellement sur l'élargissement des quais.

Aussi bien la Municipale que le Chef de Service n'ont pas une connaissance approfondie de ce plan directeur mais confirme que le canton a fait un nombre important de remarques et l'a décrit comme incomplet. Ceci a ainsi provoqué son abandon par la Municipalité de l'époque.

Selon la nouvelle vision de la Municipalité, ce document n'apporte actuellement pas de solution sur le développement des rives.

Objectifs.

Madame la Municipale explique le contenu du préavis comme étant une planification ou vision globale qui doit être souple, évolutive et ne pas figer les aménagements des rives. C'est un fil rouge qui est posé par ce préavis et les projets seront ensuite réalisés les uns après les autres selon les opportunités successives.

Le Service de l'Urbanisme ne souhaite plus un plan directeur qui finit dans un tiroir et qui ne correspond plus aux réalités du développement des rives. C'est donc les différents Services de la Commune qui doivent définir une ligne générale qui permettra ensuite de traiter point par point les différents problèmes d'aménagement.

Ce préavis permet d'instaurer un outil flexible pour avancer dans les divers projets.

Validité.

Cette méthodologie correspond aux volontés de la Commission cantonale des rives du lac qui a approuvé ce mode de faire et reconnu cet outil comme valable pour fédérer le canton et la Commune sur le traitement des rives pour notre région.

Suite à une question concrète concernant le port de Nyon, et comme exemple, Monsieur le Chef de Service nous répond que la Commission des rives du lac l'a assuré qu'elle ne comprenait pas le blocage des années passées et qu'avec cette nouvelle méthode, elle allait défendre la Commune pour réaliser cet objet.

La Municipalité a donc probablement trouvé la solution puisque cette planification légère ou ce fil rouge suffirait à débloquer la situation dans ce cas.

Le financement.

Le financement de cette étude est assurée par un solde sur le préavis 36/1999 qui n'est pas encore bouclé et qui se monte à Frs 102'855.65

Calendrier.

La présentation au Conseil de ce concept, par le dépôt d'un préavis, est prévue pour 2016 sauf si le Conseil alloue des moyens supplémentaires permettant d'accélérer les choses. Toutes les ressources actuelles du Service sont employées pour des projets ou des quartiers se développant en ville de Nyon, ce qui ne laisse rien pour les rives du lac.

Les projets.

Un nombre important d'idées ou de projets sont déjà indiqués dans ce préavis. Pourquoi alors ne pas commencer ces projets qui sont déjà dans l'air ?

A cette question, la Municipalité répond que plusieurs projets sont déjà en phase de pré-planification comme par exemple la salle de gymnastique de Colovray, l'agrandissement du Musée du Léman et la route cantonale. A un moment donné, ce sont les ateliers créatifs qui seront lancés en 2015 qui devront les rassembler autour d'un fil rouge et ainsi aboutir au préavis de 2016

L'agrandissement du port ou le parking de rive-est ne sont, pour l'instant, pas du tout en préparation contrairement à l'Usine à gaz qui, elle, va de l'avant.

Concernant le port, le canton n'a pas saisi que la Municipalité veut réorganiser le port et non faire une extension de ce dernier ce qui n'oblige donc pas de faire une étude d'impact, mais seulement de passer par des instruments plus légers. Il demande également d'affecter la zone alors qu'un lac ne peut pas être affecté puisqu'il travaille par concessions.

Malgré ces divergences, Monsieur Woeffray relève cependant que le Service a discuté, au niveau cantonal, avec des interlocuteurs plutôt favorables à cette réorganisation.

Conclusions

En conclusion, la Commission salue la volonté Municipale de simplifier ce serpent de mer qu'est l'aménagement des rives du lac. Elle approuve la méthodologie permettant de constituer un fil rouge évolutif et flexible pour cette zone importante de Nyon.

La majorité de la Commission regrette cependant amèrement que la Municipalité n'aie pas mis cet objet dans son programme de législature puisque la population nyonnaise attend depuis longtemps que les choses bougent !

Elle s'étonne également que certains projets avancent malgré l'absence de "plan directeur" alors que d'autres sont bloqués en raison de l'absence de ce même "plan directeur".

La majorité de la Commission souhaite que la Municipalité fasse son maximum pour faire avancer ce concept dans les meilleurs délais. Elle est convaincue que c'est un lieu qui doit être prioritaire au yeux de la Municipalité et de son administration pour le bien de la population nyonnaise.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport municipal N° 155 concernant le concept d'évolution des rives - Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Victor Allamand du 2 mai 2012 intitulée « Du Boiron à l'Asse et (co)ordonner le quartier de Rive » ;

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte de la réponse de la Municipalité au postulat de M. Victor Allamand du 25 juin 2012 intitulé « Du Boiron à l'Asse et (co)ordonner le quartier de Rive » ;
2. d'adopter la proposition méthodologique et son calendrier visant à réaliser un «Concept d'évolution des Rives».

La Commission :

Mesdames
ETHNOZ DAMOND Gabrielle
PIEREN Taïna
Messieurs
ALLAMAND Victor

EQUEY Steve
GLASSON Philippe
MERMILLOD Jean-Claude
ROMY Clément
GAY Maurice – Président/rapporteur